

**Service de la Synthèse Budgétaire**

OBJET : Projet de décision modificative n°3 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016

2016 DFA 144 M

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la décision modificative n°2 adoptée lors de la séance du Conseil de Paris de juillet, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2016 ont été établies à :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 6 998 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 622 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 5 588 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 7 026 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 891 M€ pour les crédits de paiement.

L'autorisation d'emprunt reste inchangée à 748 759 312,00 €

- le budget de fonctionnement à 5 742 M€.

80 80 80 80 80
80 80 80
80

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°3 Ville / N°2 Département pour 2016.....	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DE LA DM3 VILLE / DM2 DEPT.....	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – L’ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....	

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°3
(Document budgétaire)**

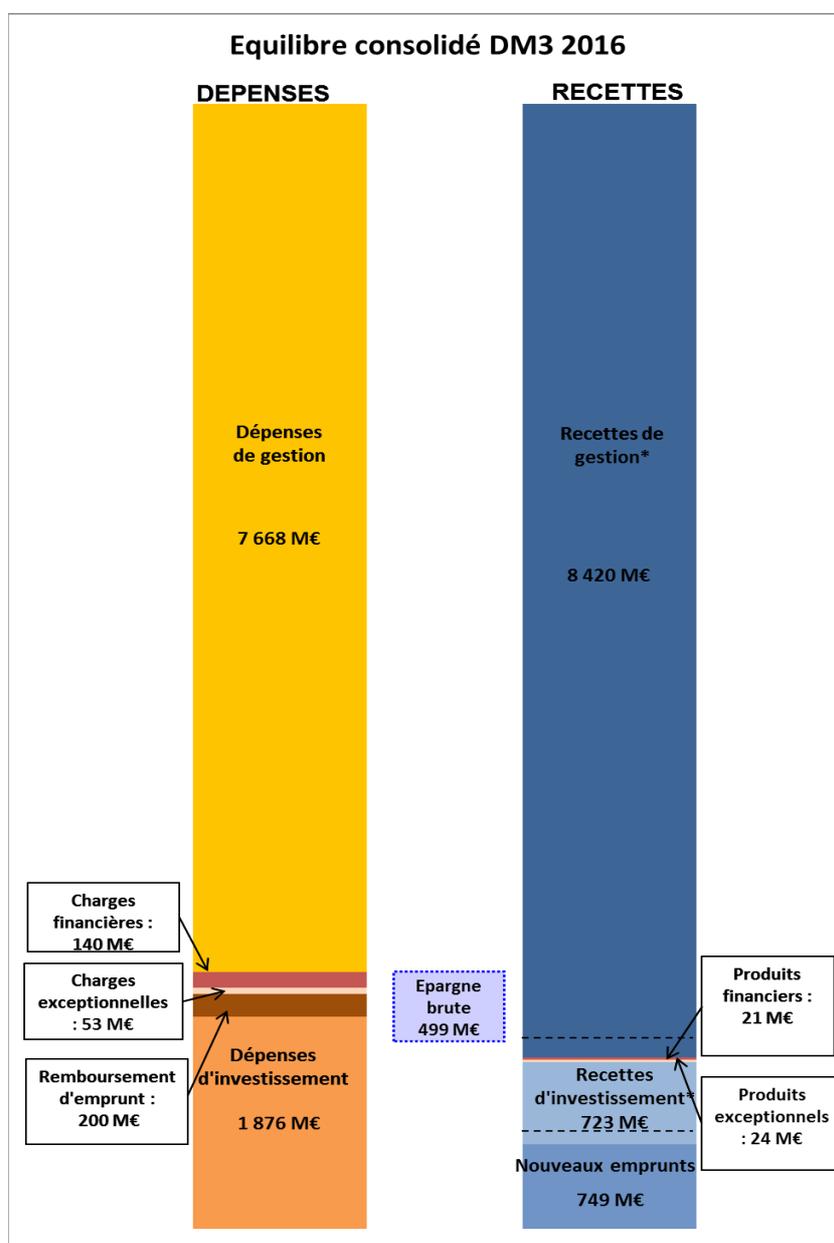
**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°3
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR LA COMMUNE DE PARIS ET N°2 POUR LE DÉPARTEMENT DE PARIS EN 2016

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM3 POUR LA VILLE ET DE LA DM2 POUR LE DEPARTEMENT

A// L'équilibre général de la DM3 Ville et de la DM2 Département en 2016

Le projet de la DM3 Ville / DM2 Département pour l'exercice 2016 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après et prévoit essentiellement des inscriptions d'ordre technique. Les inscriptions en dépenses et en recettes réels de fonctionnement aboutissent à une épargne brute de 499 M€, proche du niveau du budget supplémentaire (501 M€). En l'absence de besoin de financement sur l'investissement, l'autorisation d'emprunt demeure inchangée, limitée à 749 M€ (soit le montant du BP).



*Y compris excédents cumulés reportés avant affectation

B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet d'une réduction de - 2,4 M€, soit une diminution de - 0,1 % par rapport aux crédits ouverts.

Par ajustement les **subventions d'équipement** et les **dépenses de travaux** sont respectivement diminuées de - 4,6 M€ et - 15,8 M€.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de + 16,4 M€.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + 1,6 M€, dont notamment 1,2 M€ de crédits d'études et 181 k€ d'ajustements des comptes de tiers.

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement restent stables.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,98 M€, soit une augmentation de 0,06 % par rapport aux crédits ouverts post-BS.

Les **charges à caractère général** progressent de 0,16 M€ en raison de la hausse des frais d'honoraires de notaires (+ 0,46 M€) pour tenir compte du relèvement du montant du compte foncier logement en investissement. Cette inscription nouvelle est partiellement compensée par un transfert de chapitre sur le budget départemental vers les « charges exceptionnelles » (-0,30 M€).

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 1,91 M€ en raison de la progression de l'inscription sur les restitutions de taxes départementales conformément aux montants notifiés par la Direction régionale des finances publiques – Ile-de-France (+ 3,23 M€) partiellement compensée par un ajustement sur le chapitre des « autres charges de gestion courante » (-1,32 M€).

Les **charges exceptionnelles** augmentent de 2,90 M€ principalement sous l'effet d'un mouvement de régularisation de TVA sur l'activité Vélib' au titre des exercices 2009 à 2011 (2,57 M€). La proposition d'inscription intègre, en outre, des mouvements sur le budget départemental dont le transfert de chapitre mentionné ci-dessus (+ 0,3 M€) et la constitution de provisions pour risque correspondant à l'actualisation du niveau de provisions règlementaires (+ 0,04 M€).

▪ Les recettes de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2,59 M€, soit une hausse de 0,03 % par rapport aux crédits ouverts post-BS.

Les **produits exceptionnels** progressent de 2,59 M€ sous l'effet combiné, d'une part, d'un mouvement de régularisation en matière de TVA (+ 2,57 M€) correspondant à la récupération d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-

2014 et, d'autre part, d'une reprise de provision pour risque sur le budget départemental (+ 0,02 M€).

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **3,03 M€** dont 2,57 M€ au titre de la récupération d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-2014. La Ville de Paris conteste. Par ailleurs, le relèvement du montant du compte foncier logement nécessite l'inscription d'une dépense de 0,46 M€ pour le paiement des frais d'honoraires. Cette progression est financée par transferts de chapitre (voir fonction « services généraux » ci-dessous).

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 2,57 M€ correspondant à la récupération d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-2014.

- Culture

Les **dépenses d'investissement** consacrées à la culture progressent de 0,2 M€ sur les chapitres en compte de tiers pour les travaux dans les musées parisiens notamment.

- **Services Généraux**

Les **dépenses de fonctionnement** progressent de **1,95 M€**, sous l'effet contracté de la majoration des restitutions de taxes départementales (+ 3,23 M€) et de l'ajustement à la hausse des inscriptions pour la constitution de provisions pour risques et créances sur le budget départemental (+ 0,04 M€) partiellement compensées par des transferts de chapitres à hauteur de (-1,32 M€).

Les **recettes de fonctionnement** sont augmentées de **0,02 M€** correspondant à reprise de provision pour risque sur le budget départemental.

Les **dépenses d'investissement** sont diminuées de **2,6 M€**.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue de la décision modificative n°2 Ville adoptée lors de la séance du Conseil de Paris de juillet, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2016 ont été établies à :

- ✓ à 6 998 M€ pour les autorisations de programme,
- ✓ à 2 622 M€ pour les crédits de paiement.

A l'occasion de la décision modificative N°3 pour la Ville de Paris, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 28,0 M€ pour les autorisations de programme ;
- 268,9 M€ pour les crédits de paiement (-2,0 M€ de dépenses réelles et 270,9 M€ de dépenses d'ordre).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 7 026 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 891 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la décision modificative n°2. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Mission		Total des mouvements intervenus entre le 6 juillet et le 25 octobre (en €)
12000	Achats	420 000
50000	Finances (services financiers communs)	-420 000
61000	Voirie et déplacements	-300 000
88000	Jeunesse et sports	300 000
MISSIONS ORGANIQUES		0
MISSIONS TRANSVERSALES		0
TOTAL GENERAL		0

Ces mouvements ont permis la poursuite des travaux de sécurisation des équipements sportifs (300 k€) et des reprises d'immobilisations (420 k€).

Les autorisations de programme

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 28,0 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses.

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions de la Ville :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM3 2016	
		Dépenses	Recettes
03000	Inspection générale	20 000	0
07000	Relations internationales	25 000	0
12000	Finances et achats	455 022	0
14000	Usagers, citoyens et territoires	12 500	0
21000	Patrimoine et architecture	2 000 000	0
40000	Affaires culturelles	10 000	0
80000	Affaires scolaires	5 290 000	0
MISSIONS ORGANIQUES		7 812 522	0
90006	Compte foncier	18 433 000	0
90010	Subventions d'équipement	1 744 240	0
MISSIONS TRANSVERSALES		20 177 240	0
TOTAL GENERAL		27 989 762	0

En dépense, le vote de la Décision Modificative n°3 en AP se répartit entre 27,5 M€ sur autorisations de programme de plan et 0,5 M€ sur autorisations de programme de projets :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM3 2016 (Dépenses)		
		Plan	Projet	Total
03000	Inspection générale	20 000	0	20 000
07000	Relations internationales	25 000	0	25 000
12000	Finances et achats	455 022	0	455 022
14000	Usagers, citoyens et territoires	12 500	0	12 500
21000	Patrimoine et architecture	2 000 000	0	2 000 000
40000	Affaires culturelles	10 000	0	10 000
80000	Affaires scolaires	5 290 000	0	5 290 000
MISSIONS ORGANIQUES		7 812 522	0	7 812 522
90006	Compte foncier	18 433 000	0	18 433 000
90010	Subventions d'équipement	1 233 240	511 000	1 744 240
MISSIONS TRANSVERSALES		19 666 240	511 000	20 177 240
TOTAL GENERAL		27 478 762	511 000	27 989 762

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions de la Ville. 7,8 M€ d'autorisations de programme sont proposées dans ce champ en dépenses.

Dépenses

AFFAIRES SCOLAIRES.....5,3 M€

5,3 M€ d'autorisations de programme supplémentaires pour la sécurisation des établissements scolaires avec notamment l'installation d'alarmes et de systèmes de blocage de portes.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....2,0 M€

2,0 M€ d'autorisations de programme supplémentaires pour la sécurisation des bâtiments publics.

FINANCES ET ACHATS.....0,5 M€

0,5 M€ sont inscrits pour la fusion de la SIEMP et ELOGIE pour matérialiser la sortie du patrimoine.

Missions transversales

Dépenses

20,2 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées.

COMPTE FONCIER LOGEMENT.....18,4 M€

18,4 M€ pour abonder le compte foncier dans l'objectif de poursuivre les préemptions dans le secteur diffus, de lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans les zones déficitaires.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT.....1,7 M€

1,6 M€ correspondent à la poursuite des transferts entre la ville et le département dans le cadre de la loi NOTRé.

Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue de l'adoption de la décision modificative n°2 au Conseil de Paris de juillet 2016, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 7,00 Mds€.

Après le vote de la présente décision modificative, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 7,03 Mds€ en dépenses.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2016	6 997 794 971
Autorisations de programme DM3 2016	27 989 762
Total des autorisations de programme cumulées nettes après le vote du DM3	7 025 784 733

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Missions	Libellés	Stock net après DM 2 2016	DM 3	Stock net après DM 3
01000	Cabinet du Maire	35 424,71	0,00	35 424,71
02000	Secrétariat général	3 945 951,98	0,00	3 945 951,98
03000	Inspection générale	10 906,08	20 000,00	30 906,08
05000	Systèmes et technologies de l'information	2 336 486,73	0,00	2 336 486,73
07000	Relations internationales	0,00	25 000,00	25 000,00
06000	Information et communication	427 236,05	0,00	427 236,05
08000	Prévention et protection	867 331,29	0,00	867 331,29
09000	Affaires juridiques	52 680,82	0,00	52 680,82
10000	Ressources humaines	115 950,54	0,00	115 950,54
12000	Achats	3 312 650,40	455 022,00	3 767 672,40
13000	Immobilier, logistique et transports	45 443 635,00	0,00	45 443 635,00
14000	Usagers, citoyens et territoires	16 028 263,57	12 500,00	16 040 763,57
15000	Politique de la ville et de l'intégration	0,00	0,00	0,00
21000	Patrimoine et architecture	630 996 747,99	2 000 000,00	632 996 747,99
23000	Espaces verts et environnement	163 370 253,53	0,00	163 370 253,53
30000	Familles et petite enfance	248 466 819,72	0,00	248 466 819,72
34000	Action sociale, enfance et santé	2 745 461,91	0,00	2 745 461,91
40000	Affaires culturelles	275 078 497,12	10 000,00	275 088 497,12
50000	Finances (services financiers communs)	74 812 339,00	0,00	74 812 339,00
51000	Finances	3 041 854,46	0,00	3 041 854,46
55000	Attractivité et emploi	389 053 631,00	0,00	389 053 631,00
60000	Urbanisme	162 670 189,24	0,00	162 670 189,24
61000	Voirie et déplacements	782 229 737,78	0,00	782 229 737,78
64000	Propreté et eau	177 038 671,03	0,00	177 038 671,03
65000	Logement et habitat	16 280 003,82	0,00	16 280 003,82
80000	Affaires scolaires	339 341 542,95	5 290 000,00	344 631 542,95
88000	Jeunesse et sports	375 483 297,84	0,00	375 483 297,84
	MISSIONS ORGANIQUES	3 714 185 564,56	7 812 522,00	3 721 998 086,56
90000	Dons et legs	2 104 006,49	0,00	2 104 006,49
90001	Etudes	12 475 426,23	0,00	12 475 426,23
90002	Grands projets de rénovation urbaine	85 419 433,91	0,00	85 419 433,91
90003	Action en faveur des personnes handicapées	310 222 223,73	0,00	310 222 223,73
90004	Opérations sous mandat	95 814 848,35	0,00	95 814 848,35
90005	Schéma directeur informatique	68 113 821,62	0,00	68 113 821,62
90006	Compte foncier	1 172 379 131,18	18 433 000,00	1 190 812 131,18
90007	Avances de trésorerie	38 183 158,00	0,00	38 183 158,00
90010	Subventions d'équipement	1 673 708 476,73	1 744 240,00	1 675 452 716,73
90011	Avances sur marchés	25 143 040,10	0,00	25 143 040,10
90012	Budget participatif parisien	46 764 340,01	0,00	46 764 340,01
90013	Budget participatif d'arrondissement	32 481 500,00	0,00	32 481 500,00
	MISSIONS TRANSVERSALES	3 283 609 406,35	20 177 240,00	3 303 786 646,35
	TOTAL	6 997 794 970,91	27 989 762,00	7 025 784 732,91

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 268,9 M€ :

- -2,0 M€ d'opérations réelles ;
- 61,1 M€ d'opérations d'ordre entre sections pour la reprise des amortissements ;
- 209,8 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		-1 974 978,00	400 000,00
10	Dotations et fonds divers	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	-4 580 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 323 523,85	0,00
23	Immobilisations en cours	-12 294 478,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	576 476,15	400 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE		270 869 642,00	268 494 664,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	61 056 863,00	5 795 000,00
041	Opérations patrimoniales	209 812 779,00	209 812 779,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	52 886 885,00
TOTAL GENERAL		268 894 664,00	268 894 664,00

En complément de la présentation par chapitre, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction :

Direction	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	-1 974 978,00	400 000,00
Patrimoine et architecture	111 388,15	0,00
Affaires culturelles	65 088,00	0,00
Finances	-2 551 454,15	0,00
Affaires scolaires	400 000,00	400 000,00
OPERATIONS D'ORDRE	270 869 642,00	268 494 664,00
Finances (services communs)	270 869 642,00	268 494 664,00
TOTAL GENERAL	268 894 664,00	268 894 664,00

Opérations réelles

Mouvements intervenus antérieurement

Les dépenses imprévues (chapitre 020) ont été mobilisées à hauteur de 0,16 M€ pour les paiements des opérations pour compte de tiers de l'entretien des musées parisiens au compte 4581999.

Ce virement entre chapitres est sans incidence sur le montant du budget.

Dépenses

AFFAIRES SCOLAIRES.....0,4 M€

0,4 M€ pour le marché de performance énergétique des écoles équilibré par une recette du même montant.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....0,1 M€

0,1 M€ pour un ajustement des comptes de tiers.

FINANCES ET ACHATS.....-2,6 M€

-2,6 M€ par transfert technique entre chapitres.

Recettes

Il est proposé l'inscription de 0,4 M€ de recettes réelles pour le remboursement par le département des travaux de performance énergétique dans les collèges.

Opérations d'ordre

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		270 869 642,00	268 494 664,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	61 056 863,00	5 795 000,00
041	Opérations patrimoniales	209 812 779,00	209 812 779,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	52 886 885,00

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 209,8 M€, avec 7,0 M€ pour l'intégration dans le patrimoine de la collectivité des biens acquis en 2016 par les mairies d'arrondissement. Et 202,8 M€ pour une rectification d'écritures sur régulation de titres demandée par la Direction des finances publiques – Ile-de-France.

61,1 M€ sont inscrits en dépenses d'ordre équilibrées par des recettes de fonctionnement :
40,6 M€ au titre de l'amortissement des subventions transférables régularisées en opération patrimoniale à la demande de la Direction régionale des finances publiques – Ile-de-France ; 8,2 M€ pour la reprise de provisions ; 7,0 M€ pour la reprise d'amortissement sur l'opération du T3, et 5,3 M€ pour la fusion de la SIEMP et ELOGIE.

À cela s'ajoute 5,8 M€ de recettes d'ordre supplémentaires équilibrées par des dépenses d'ordre en section de fonctionnement, dans le cadre de la fusion de la SIEMP et ELOGIE pour matérialiser la sortie du patrimoine.

L'autofinancement volontaire est augmenté de 52,9 M€.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté en juin 2016, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2016 sont établies à 5 587,76 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 154,35 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- dotations et participations+ 82,05 M€
- produits exceptionnels.....+ 48,41 M€
- fiscalité+ 8,68 M€
- reprises sur amortissements et provisions.....+ 15,22 M€

+ 154,35 M€

en dépenses :

- contribution au Département.....+ 85,15 M€
- autofinancement.....+ 52,89 M€
- charges à caractère général.....+ 9,14 M€
- charges exceptionnelles.....+ 8,30 M€
- atténuation de produits.....+ 0,63 M€
- provisions.....+ 0,06 M€
- charges de personnel.....- 0,50 M€

- autres charges de gestion courante.....- 1,32 M€

+ 154,35 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour décision modificative n°3 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2016	Budget supplémentaire 2016	Variation DM3 2016	Nouveau budget 2016
FISCALITE	3 367 761 734	3 359 294 774	8 675 165	3 367 969 939
Impôts directs locaux	1 728 544 623	1 728 544 623	-	1 728 544 623
Contributions directes assimilées	567 861 329	567 861 329	-	567 861 329
Impôts indirects locaux	544 852 867	535 752 867	8 675 165	544 428 032
Reversement de fiscalité MGP	526 502 915	527 135 955	-	527 135 955
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	969 397 802	993 680 502	82 048 904	1 075 729 406
Concours de l'Etat	770 206 204	791 288 904	82 048 904	873 337 808
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>271 369 641</i>	<i>283 352 341</i>	<i>82 048 904</i>	<i>365 401 245</i>
<i>Reversement DGF pour MGP</i>	<i>453 106 448</i>	<i>453 106 448</i>	-	<i>453 106 448</i>
<i>Autres dotations et compensations</i>	<i>45 730 115</i>	<i>54 830 115</i>	-	<i>54 830 115</i>
Autres participations	199 191 598	202 391 598	-	202 391 598
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 124 979 944	1 129 447 093	-	1 129 447 093
Ventes de produits et de services	314 307 492	314 307 492	-	314 307 492
Autres produits de gestion courante	810 672 452	815 139 601	-	815 139 601
PRODUITS FINANCIERS	19 445 440	19 445 440	-	19 445 440
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 002 000	17 697 527	48 408 032	66 105 559
ATTENUATION DE CHARGES	6 730 000	6 730 000	-	6 730 000
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 100 000	1 100 000	15 218 537	16 318 537
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	60 363 783	-	60 363 783
TOTAL	5 494 416 920	5 587 759 119	154 350 638	5 742 109 757

L'inscription de 154,35 M€ proposée à la décision modificative n°3 de 2016 résulte des mouvements suivants :

Un flux croisé Ville Département, équilibré en dépense et en recette, est inscrit avec d'une part sur la Ville l'enregistrement parmi les impôts directs locaux d'une recette de 8,67 M€ au titre de la taxe de séjour et d'autre part sur le Département une dépense d'un montant équivalent correspondant au reversement à la Ville de la part départementale.

Les dotations et participations, une progression de 82,05 M€ est prévue dans le cadre du transfert technique du budget du Département vers celui de la Ville au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (transfert neutre budgétairement).

Les produits exceptionnels progressent de 48,41 M€ principalement sous l'effet de la réimputation technique de 203 M€ de subventions d'investissement non-transférables en subventions transférables qui génère une recette d'amortissement d'un montant de 40,56 M€. La proposition d'inscription intègre également 5,27 M€ d'écritures d'échanges fonciers et de moins-value de cession dans le cadre de la fusion de la SIEMP et Elogie, 2,57 M€ de recettes nouvelles correspondant à la récupération d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-2014.

Les reprises sur amortissements et provisions augmentent de 15,22 M€ en raison, d'une part, de la progression de 7 M€ des reprises d'amortissement liés au projet du Tramway Maréchaux Est et, d'autre part, de la reprise de provisions pour risque à hauteur de 8,22 M€.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°3 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2016	Budget 2016 post BS	Variation DM 2016	Nouveau budget 2016
CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 073 653 240	2 077 437 240	-500 000	2 076 937 240
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	1 004 033 212	1 051 435 936	7 820 143	1 059 256 079
Charges à caractère général	700 704 058	743 122 482	9 135 990	752 258 472
Autres charges de gestion courante	303 329 154	308 313 455	-1 315 847	306 997 608
* Subventions de fonctionnement	273 373 250	278 825 970	0	278 825 970
* Autres charges	29 955 904	29 487 485	-1 315 847	28 171 638
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	437 772 409	431 383 169	52 951 093	484 334 262
Amortissements	311 130 000	311 279 000	0	311 279 000
Provisions	12 305 991	20 663 568	64 208	20 727 776
Autofinancement	114 336 418	99 440 601	52 886 885	152 327 486
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 320 322 574	1 357 886 361	85 148 904	1 443 035 265
Département de Paris	394 617 584	436 231 295	85 148 904	521 380 199
Centre d'action sociale	344 024 429	344 024 429	0	344 024 429
Préfecture de Police	285 386 443	283 936 519	0	283 936 519
SYCTOM	110 000 000	107 400 000	0	107 400 000
Caisses des écoles	74 540 000	74 540 000	0	74 540 000
Crèches associatives	54 928 888	54 928 888	0	54 928 888
Enseignement privé	29 038 500	29 038 500	0	29 038 500
Budget annexe de l'assainissement	21 546 730	21 546 730	0	21 546 730
CNRACL	6 240 000	6 240 000	0	6 240 000
CHARGES FINANCIÈRES	139 800 861	139 800 861	0	139 800 861
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 929 398	42 045 150	8 300 498	50 345 648
ATTÉNUATION DE PRODUITS	485 408 669	487 364 845	630 000	487 994 845
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 496 557	405 557	0	405 557
TOTAL	5 494 416 920	5 587 759 119	154 350 638	5 742 109 757

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative n°3 atteignent un montant de 154,35 M€.

Les charges de personnel diminuent de 0,50 M€ pour abonder à due concurrence l'inscription sur le budget du Département. Il s'agit d'un ajustement et neutre technique entre collectivité.

Les charges à caractère général progressent de 9,14 M€ principalement sous l'effet d'écritures équilibrées en dépenses et en recettes au titre de la régularisation des inscriptions entre collectivités sur la taxe de séjour pour 8,7 M€. En dépense, elle correspond à la part départementale de la taxe acquittée par la Ville pour le compte du Département. Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre comprennent également 0,46 M€ de frais d'honoraires liées au relèvement du montant du compte foncier logement en investissement.

Parallèlement, un transfert technique de chapitre de 1,32 M€ sur les autres charges de gestion courante est réalisé afin de couvrir pour partie les besoins de crédits sur le chapitre des atténuations de produits et des charges à caractère général.

Les atténuations de produits progressent de 0,63 M€ pour tenir compte des restitutions de taxes départementales notifiées par la Direction régionale des finances publiques – Ile-de-France.

Les charges exceptionnelles sont majorées de 8,30 M€ correspondant d'une part à un mouvement de régularisation de TVA sur l'activité Vélib' au titre des exercices 2009 à 2011 (2,57 M€), et, d'autre part, d'écritures d'échanges fonciers et de moins-value de cession dans le cadre de la fusion de la SIEMP et Elogie (5,73 M€).

Il est également proposé la constitution d'une provision pour risque à hauteur de 0,06 M€ correspondant à l'estimation de la Direction des affaires juridiques au vu des contentieux actuels.

Il est enfin proposé une majoration de 85,15 M€ de la contribution d'équilibre versée au budget du Département.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement peut être augmenté de 52,89 M€.